

Voie verte Trans-Ardenne

Naturellement ensemble



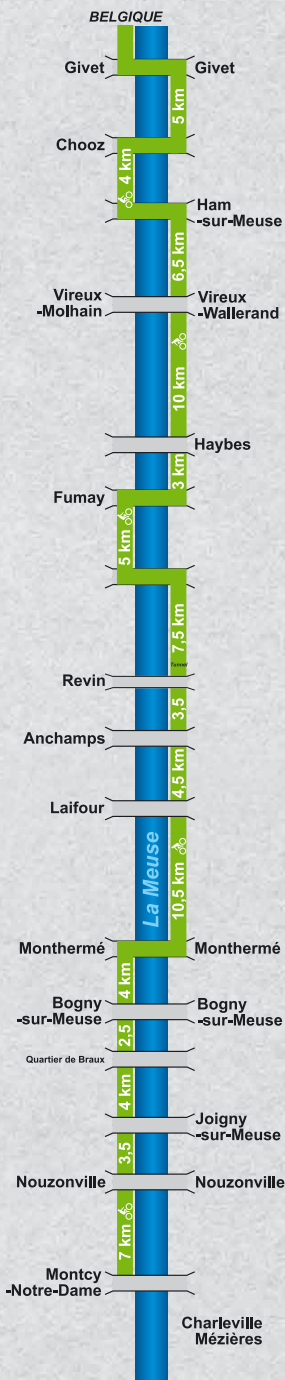
La Meuse à vélo

De Givet

à Charleville-Mézières

Carnet de route
Road book





Voie verte Trans-Ardennes

Naturellement ensemble

Fort de ses paysages riches en contrastes et en couleurs, le département des Ardennes est le lieu idéal pour les randonnées.

Une activité désormais mise en valeur par le Conseil général à travers les itinéraires de randonnée en bord de Meuse.

A pied, à vélo, à cheval ou à rollers, la voie verte TRANS-ARDENNES permet de découvrir les charmes de plus de 80 km de balades sans quitter le fil de l'eau, sur un itinéraire continu et sécurisé, de Givet (Frontière belge) jusqu'à Charleville-Mézières (Montcy-Notre-Dame).

The colourful and contrasting landscapes of the French Ardennes offer a beautiful setting for both walking and cycling.

These activities are now enhanced thanks to the Conseil Général and the development of a new track alongside the River Meuse.

This 83-kilometre track will enable visitors to walk, cycle, horse-ride and even rollerblade the full distance between Givet (on the Belgian border) in the north, and the region's capital Charleville-Mézières (Montcy-Notre-Dame). The well-marked, secure and unbroken green track now allows visitors to enjoy the outstanding landscapes along the entire length of the river.

La Meuse à vélo



Utile et pratique pour la randonnée



Office de Tourisme
Tourist office



Point information saisonnier
Seasonal information point



Parking
Car Park



Hôtel
Hotel



Camping
Camp site



Restaurant
Restaurant



Commerce
(boulangerie, boucherie, épicerie)
Shop
(bakery, butchers, grocery store, ...)



Point d'eau
Water



Aire de pique-nique
Picnic grounds



Réparation vélo
Cycle repairs



Pharmacie
Pharmacy



Toilettes
Toilets



Distributeur CB
Cash machine



Poste
Post office



Cabine téléphonique
Phone box



Gare
Railway station



Taxi

Voie verte

Les plaisirs de la découverte



Musée
Museum



Fortifications
Historical memorials



Château ouvert aux visites
Château open to the public



Château visible de l'extérieur
Château (viewed from outside only)



Monument ouvert aux visiteurs
Monument open to the public



Monument visible de l'extérieur
Monument (viewed from outside only)



Abbatiale ou collégiale
Abbey church or collegiate church



Eglise intéressante
Church



Chapelle
Chapelle



Curiosité
Sight of interest



Tourisme industriel
Site of industrial interest



Grotte
Grotte



Art et artisanat
Arts and crafts



Point de vue
Viewpoint



Parc
Park



Relais Accueil VTT
Mountain biking reception stopover



Location vélo
Bike rental



Circuit VTT
Mountain biking



Sentier pédestre thématique
Walking paths



Canoë-kayak / Location canobus
Canoeing



Piscine couverte
Covered swimming pool



Baignade
Bathing place



Location bateaux électriques
Boat hire



**Croisière fluviale
et location de bateaux**
River cruises - boat hire



Halte fluviale
Riverside halt



Photo: M. Montaux - CDT 28



Givet : Rive gauche et Fort Charlemont



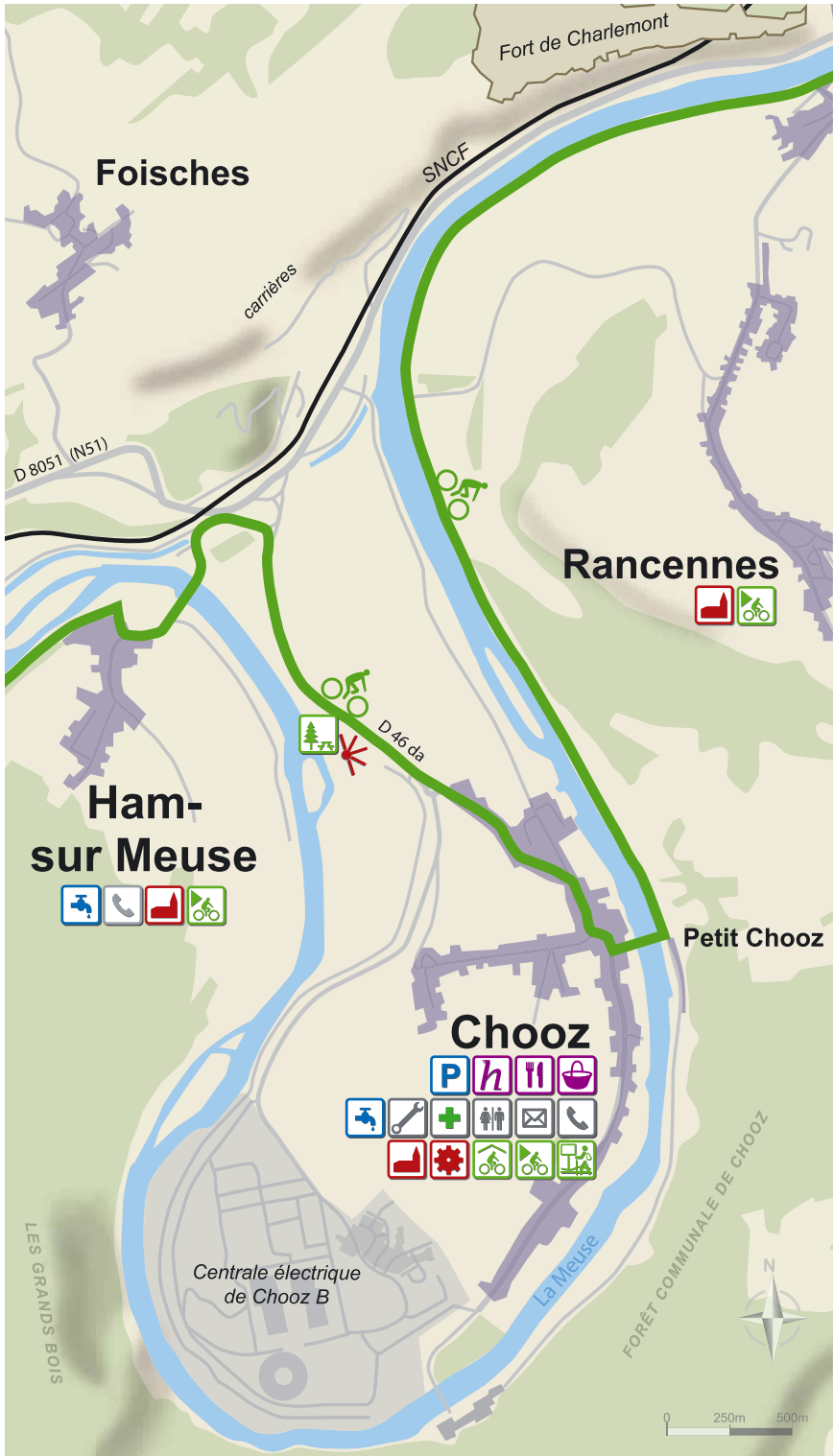
Givet



Rancennes



0 250m 500m



Foisches

Fort de Charlemont

SNCF

carrières

D 8051 (N51)

Rancennes



D 46 da

Ham-sur Meuse



Petit Chooz

Chooz



Centrale électrique de Chooz B

La Meuse

FORÊT COMMUNALE DE CHOOZ

LES GRANDS BOIS



0 250m 500m

Foisches



Ham-sur Meuse



Vaucelles

D 8051 (N51)

SNCF

Gare

LES GRANDS BOIS

Aubrives



Hierges



BOIS DU CHÊNET

La Meuse



Vireux-Wallerand



0 250m 500m

Vireux-Molhain



Vireux-Molhain :
Mise au tombeau (XVe siècle)

Mont Vireux

Gare

SNCF

Photo : J.M. Lecomte - CG 08

D 8051 (N51)

La Meuse

Vireux-Wallerand



Photo : J. M. Lecomte - CG08



Vue sur Vireux-Wallerand

FORÊT DOMANIALE DE L'HOSPICE

Montigny-sur-Meuse



0 250m 500m

BOIS DE LA CLOCHE



0 250m 500m

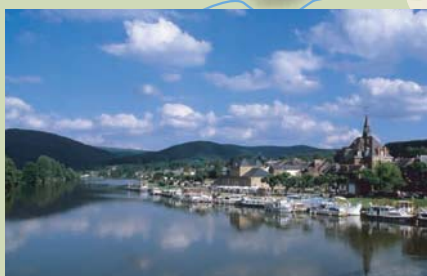
FORÊT DOMANIALE DE L'HOSPICE

Montigny-sur-Meuse



BOIS DE LA CLOCHE

BOIS DU LAURIER



Haybes

Photo : J. M. Lecomte - CG08

BOIS DU RISDOUX

Roches à Fépin

BOIS DE FÉPIN

Fépin

SNCF

D 8051 (N51)

La Meuse

BOIS CATOIR



Haybes

BOIS DE FÉPIN

D 8051 (N51)

Arrêt

Haybes



La Platale

BOIS DE HAYBES

Roche de l'Uf

Fumay



Gare

D 8051 (N51)

FORET DOMANIALE
DU FRANCOIS-BRYAS

D 988

SNCF

La Meuse

0 250m 500m

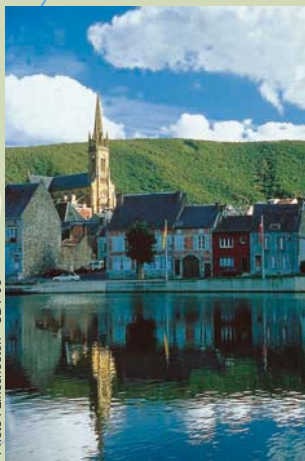


Photo : Linschooten - CDT 08

Fumay

Fumay

Forêt Communale de Fumay

La Meuse

SNCF

Photo : J. M. Lecomte - CG08



Revin : Maison espagnole

D 988

FORET DOMANIALE
DU FRANCOIS-BRYAS

FORÊT DOMANIALE
DE LA MANISE



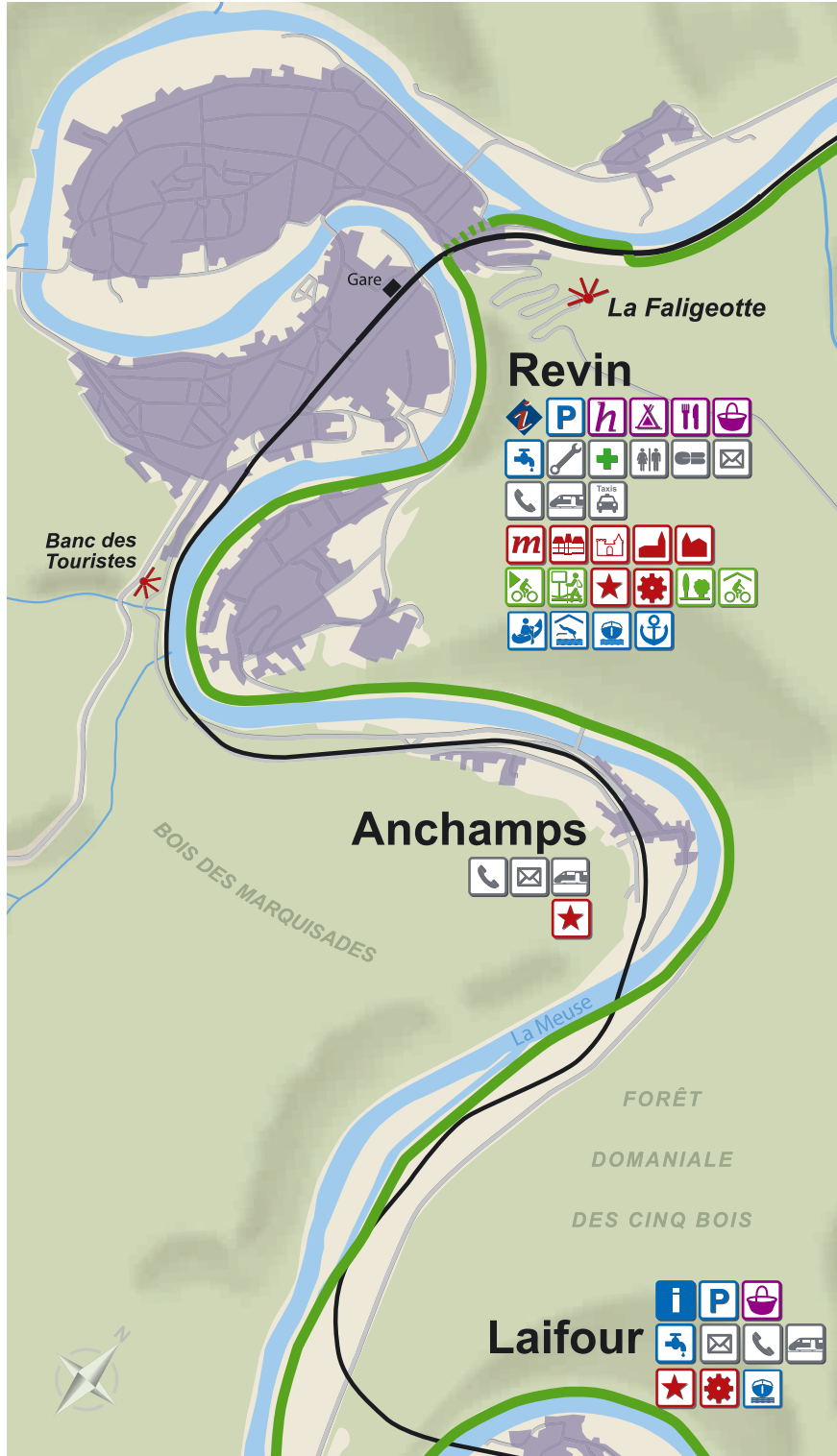
Revin

La Faligeotte

Gare



0 250m 500m



Gare



La Faligeotte

Revin



Banc des
Touristes

BOIS DES MARQUISADES

Anchamps



La Meuse

FORÊT

DOMANIALE

DES CINQ BOIS

Laifour





La Longue Roche



Monthermé



Photo : V. de Bruyn

Monthermé : Abbaye de Laval-Dieu

Roche Fendue
de l'Ermitage

Roche aux
Sept Villages

Gare

les Quatre
Fils Aymon

Levrézy

Bogny-sur-Meuse



Château-Regnault



Photo : Van Aken - CDT 08

Bogny-sur-Meuse :
les quatre Fils Aymon

Braux



SNCF

0 250 m 500 m

Braux



les Perrières

Rochers des
Grands ducs

Arrêt

Joigny-sur-Meuse



les Haucons



Nouzonville

Gare



0 250m 500m



Nouzonville

Gare

Photo : J.M. Lecomte - CG 08



Nouzonville :
buste de
Jean-Baptiste
Clément



Photo : Mairie de Montcy-Notre-Dame

Montcy-Notre-Dame : Ecomusée du Linge

Montcy-Notre-Dame



Aiglemont

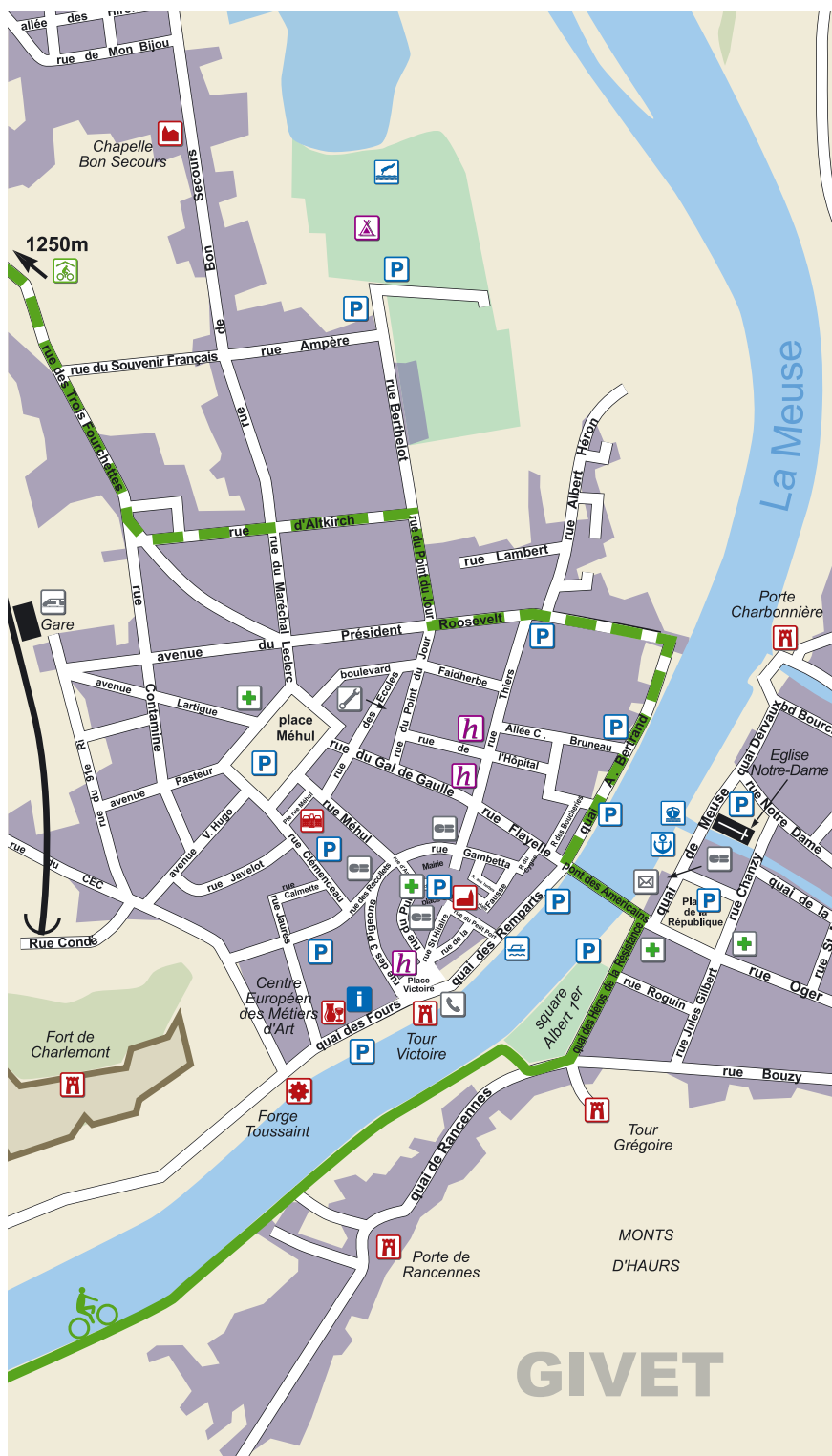
Charleville-Mézières

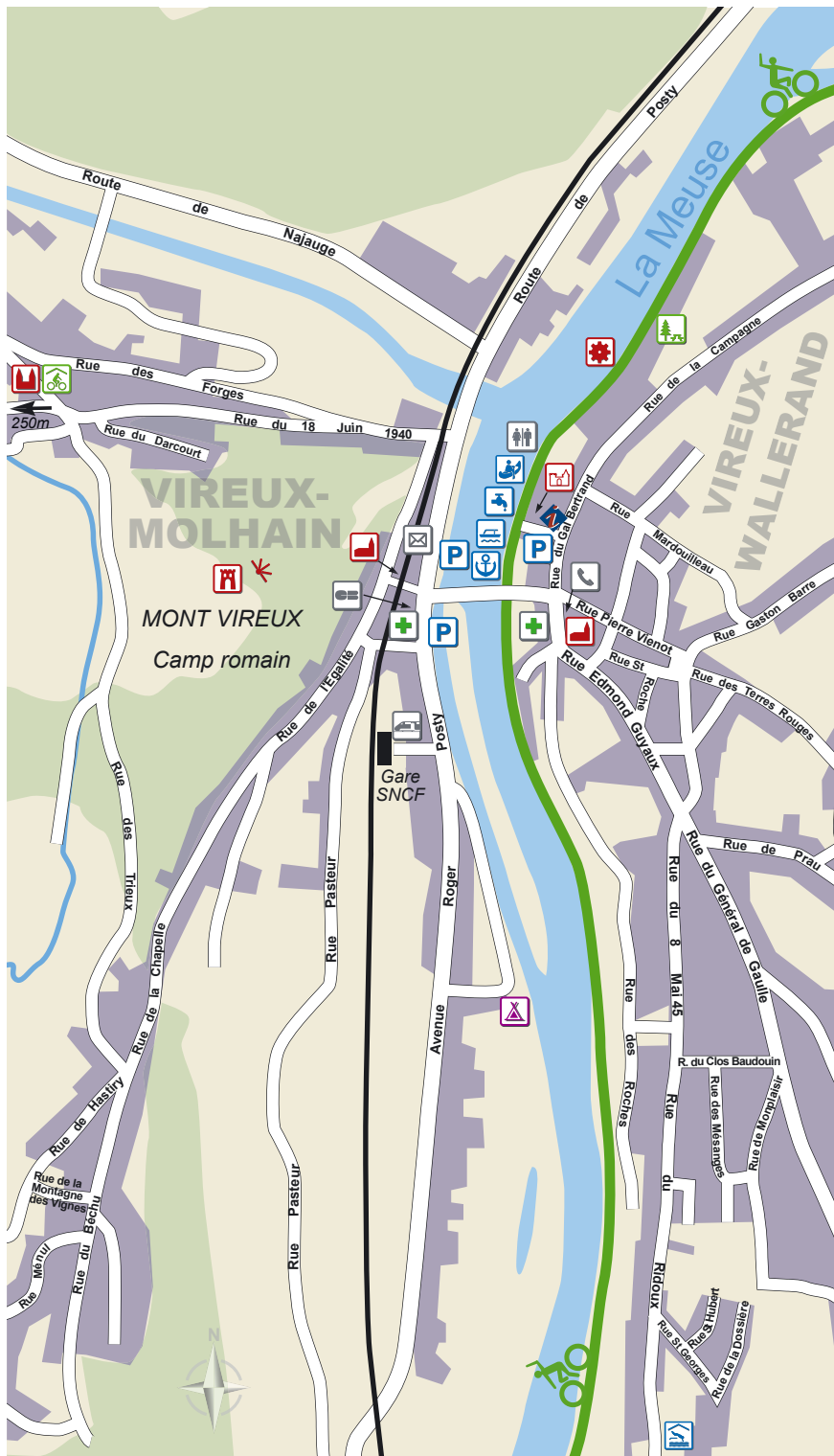


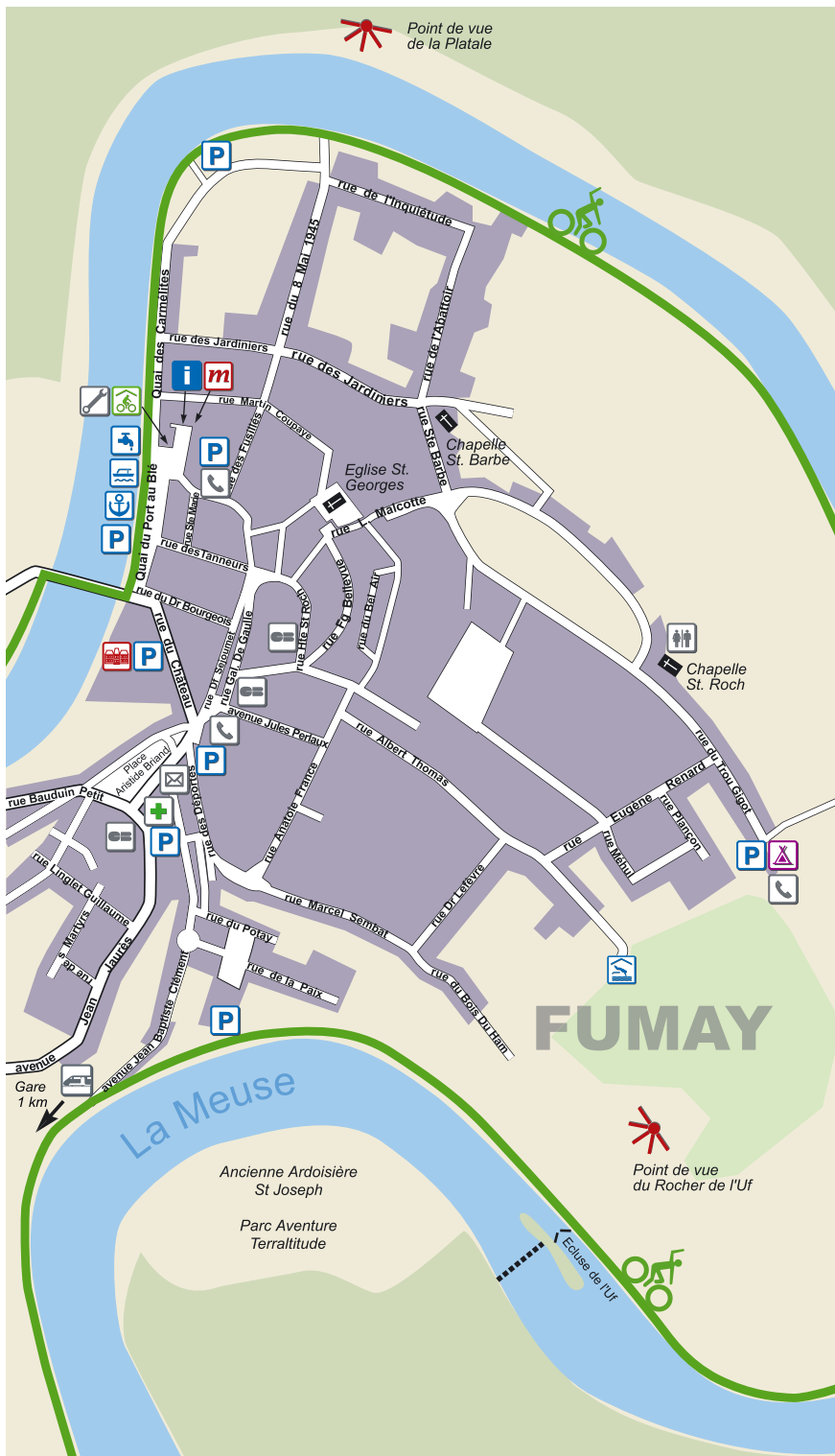
Gare

0 250m 500m

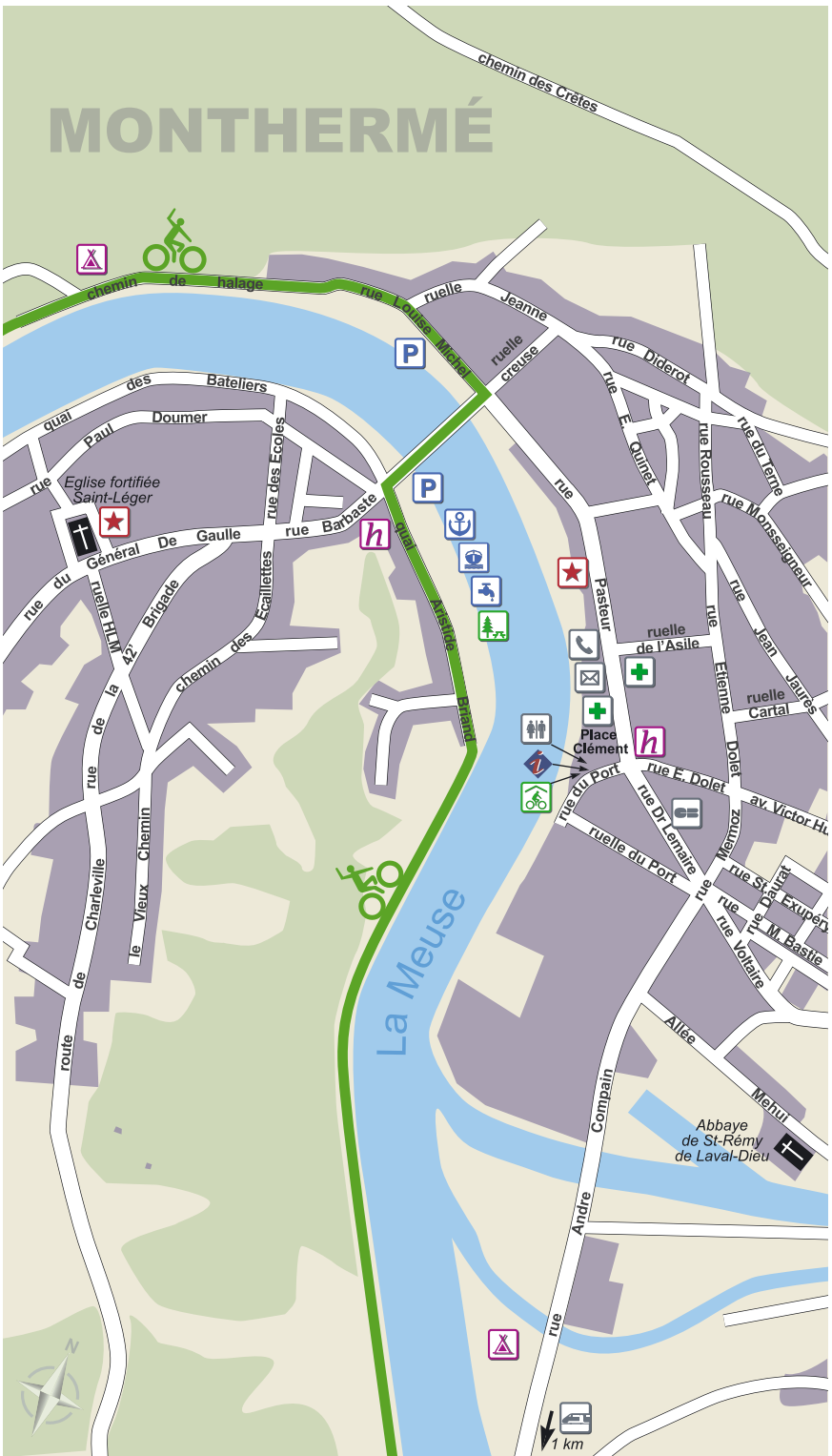
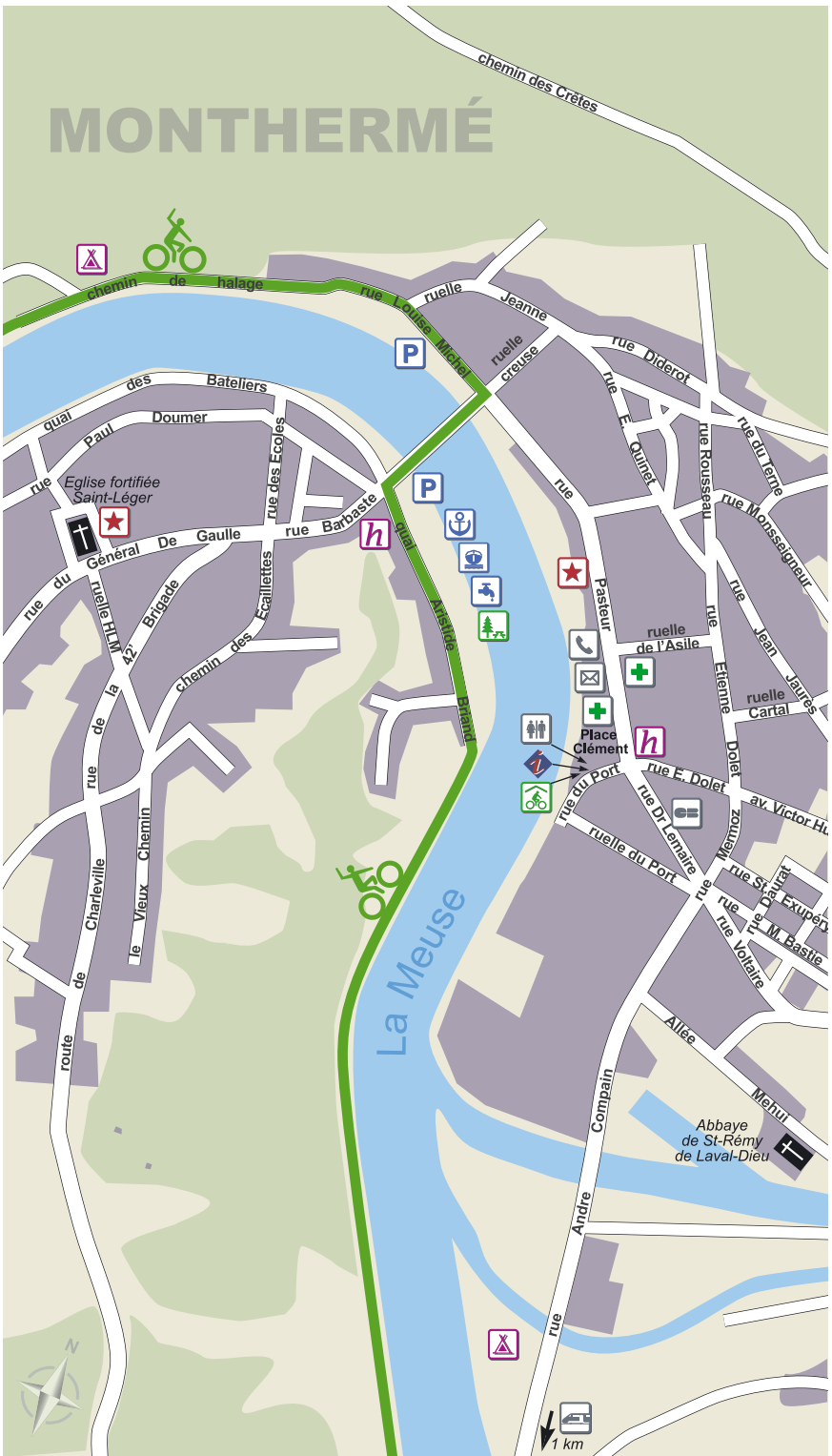




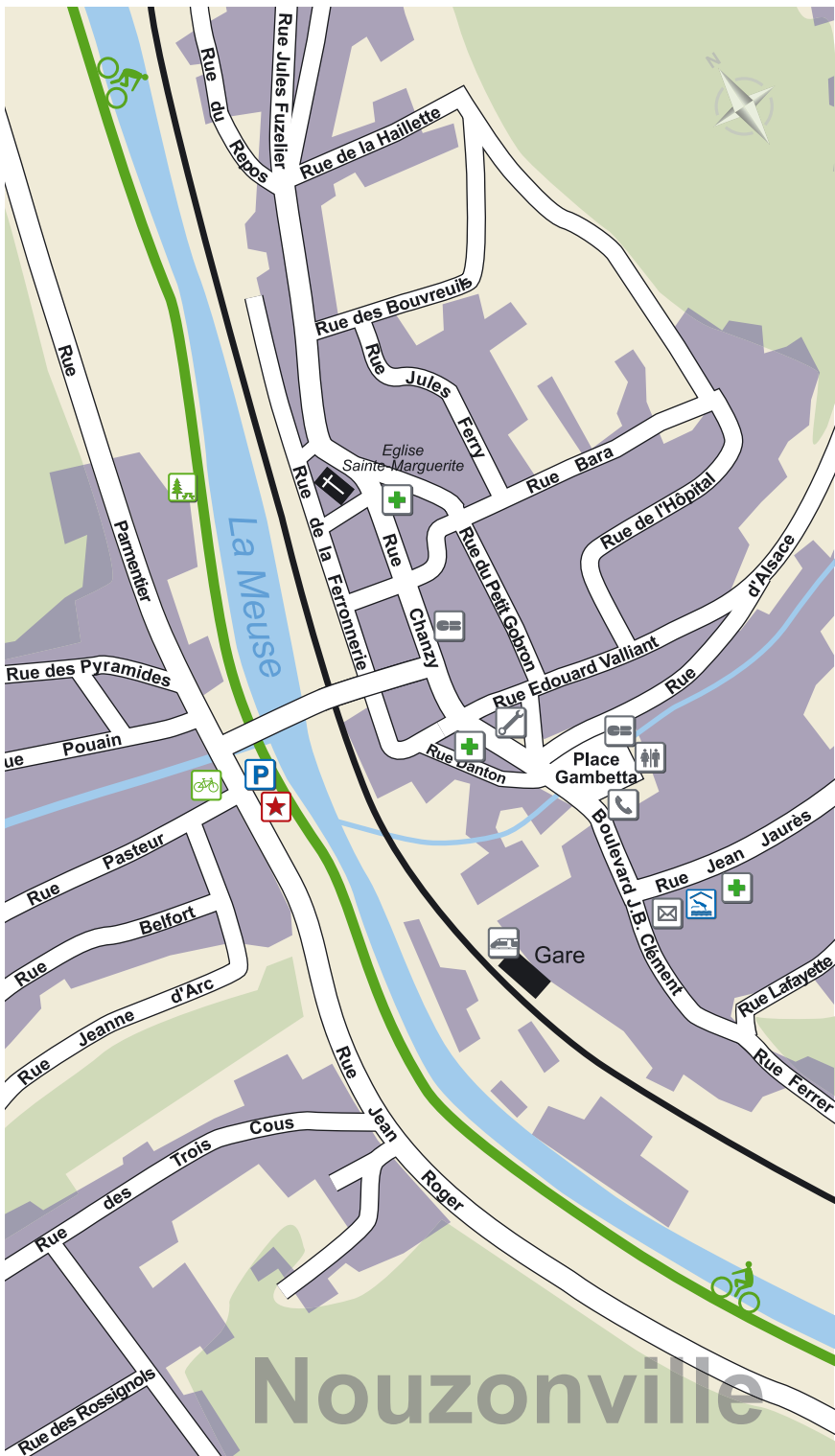






[illegible]





Nouzonville

LES OFFICES DE TOURISME

TOURIST OFFICES

• **Office de Tourisme de Charleville-Mézières et sa Région**
4, Place Ducale - BP 229 - 08102 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03.24.55.69.90 – Fax 03.24.55.69.89

www.charleville-mezieres.org - charl.mez@wanadoo.fr

• **Office de Tourisme Val d'Ardenne**

Place du Château - 08320 VIREUX-WALLERAND

Tél. 0.810.810.975 – Fax 03.24.42.92.41

www.valdardennetourisme.com

info@valdardennetourisme.com

• **Office de Tourisme des Boucles de Meuse et Semoy**

Place Jean-Baptiste Clément - BP 33 - 08800 MONTHERME

Tél. 03.24.54.46.73 – Fax 03.24.54.87.88

www.montherme-tourisme.com - ot.montherme@wanadoo.fr

• **Office de Tourisme de Revin**

Maison Espagnole - 2 Rue Victor Hugo - 08500 REVIN

Tél. 03.24.40.19.59 – Fax 03.24.41.20.98

www.ville-revin.net - ot.revin@cegetel.net

AUTRE ADRESSE UTILE

OTHER USEFUL ADDRESS

• **Vitrine culturelle et touristique du département des Ardennes**
Comité Départemental du Tourisme des Ardennes

22, Place Ducale - BP 419 - 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél. 03.24.56.06.08 – Fax 03.24.33.60.97

info@ardennes.com - www.ardennes.com

INFOS SÉCURITÉ

USEFUL NUMBERS

Infos Routes

Traffic information

03 24 57 53 95

Météo France

Weather forecast

08 92 68 02 08

Annnonce des crues

Flood warnings

03 24 59 67 80

Services de secours

Emergency number

112

Conseil général

www.cg08.fr



Voie verte Trans-Ardenne

Règles de circulation

Please note

Naturellement ensemble

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL N ° 2008/256 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISES SUR L'ITINERAIRE DE RANDONNEE DE MONTCY-NOTRE-DAME A GIVET

PLEASE NOTE

Article 1er : L'itinéraire de randonnée aménagé en bord de Meuse de Montcy-Notre-Dame à Givet, dénommé «Voie Verte Trans-Ardenne» conformément à la décision n° 2008.01.11 de la commission permanente du Conseil général des Ardennes en date du 11 janvier 2008, est réservé à l'usage exclusif de la randonnée non motorisée (pédestre, cyclable et équestre).

Article 2 : La circulation et le stationnement sur l'itinéraire sont strictement interdits et de manière permanente pour tous les types de véhicules motorisés (voitures, quads, motocyclettes, scooters...).

Par exception au précédent alinéa, ne sont pas concernés par cette interdiction les véhicules de service, d'entretien et de secours ainsi que ceux des riverains, ne disposant d'aucun autre accès à leur propriété, dûment autorisés par les services préfectoraux visés à l'alinéa 4 du présent article.

Hormis pour les véhicules de secours circulant en intervention, la vitesse des véhicules autorisés est strictement limitée à 30 km/h.

It is strictly prohibited for all motor vehicles (cars, quad bikes, motorbikes, scooters...) to drive or park on the route at any time. A concession to this previous statement is that service, maintenance and emergency vehicles are exempt from this restriction, as well as vehicles belonging to residents with the proper authorisation, having no other means of accessing their property. The speed limit for authorised vehicles is 30 km/h, except for emergency vehicles responding to a call.

Les autorisations et dérogations ponctuelles et/ou temporaires pourront être accordées après examen et avis des communes et des services concernés.

Les demandes d'autorisations de manifestations qui se déroulent sur l'itinéraire de randonnée devront être sollicitées en Préfecture des Ardennes - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - Bureau de la Circulation Routière, 1 place de la Préfecture, BP 60002, 08005 Charleville-Mézières Cedex, au moins deux mois francs avant leur tenue. Les services de police et/ou de gendarmerie, les services de la navigation et les maires concernés en seront informés.

Les dites autorisations et dérogations seront affichées aux endroits prévus à cet effet dans les communes concernées.

Article 3 : La signalétique sera matérialisée par les soins du Conseil général des Ardennes et selon les dispositions en vigueur en la matière.

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Un dispositif dédié appelant l'attention des usagers sur les risques spécifiques, en particulier liés à l'inondation, susceptibles d'être rencontrés sur l'usage de l'ensemble de l'itinéraire et notamment sur les secteurs immédiatement voisins du fleuve, sera implanté aux principaux accès par les soins du Conseil Général.

The signposting will be provided by the Conseil général des Ardennes (Ardennes County Council) in accordance with the provisions in force. Any violation of the current bylaw shall be prosecuted and sanctioned in accordance with the legislation and regulation in force. A guideline advising users of the specific risks, especially those linked to flooding, which may be encountered when using the entire itinerary route, particularly in areas in the immediate vicinity of the river, will be put up by the Conseil Général at the main entrances.

Article 4 : Les usagers évoluent, à leurs risques et périls, sous leur propre responsabilité. Ils devront supporter les dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur les itinéraires de randonnée.

Users drive through at their own risk and under their own responsibility. They must be held liable for any damages resulting from any inappropriate behaviour on their part with respect to the area's natural state and to the foreseeable dangers on the pathways.

Article 5 : Sont exclues des dispositions du présent arrêté les voies ou portions de voies ordinairement ouvertes à la circulation publique pour lesquelles s'applique le code de la route.

Public thoroughfares or portions of thoroughfares which are usually open to public traffic, and for which the Highway Code applies, are exempt from the provisions of the current bylaw.

Sont également exclus des dispositions du présent arrêté les tronçons sur lesquels s'applique la réglementation relative au domaine public fluvial, tels que visés dans la convention de superposition de gestion du 17 mars 2008.

Other sections of the thoroughfares are exempt from the provision of the current bylaw: these are regulated by the Rules of the River - as referred to in the March 17th 2008 Convention.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Préfecture des Ardennes et dans toutes communes concernées, en mairie, ainsi qu'à tous endroits prévus à cet effet. Il sera en outre affiché à tous les accès de l'itinéraire de randonnée par les soins du Conseil général des Ardennes.

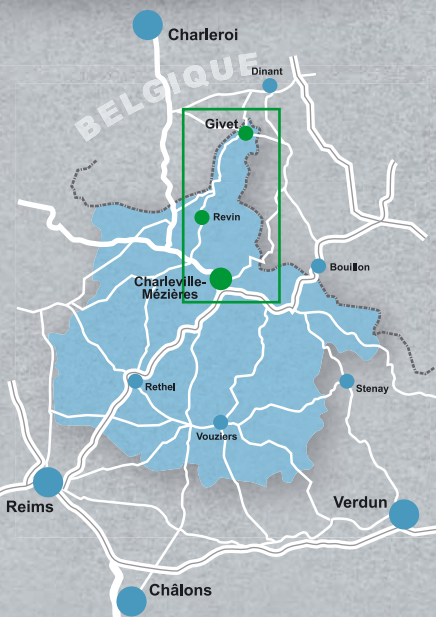






Voie verte Trans-Ardenne

Naturellement ensemble



Conseil général des Ardennes

Direction Générale
des Services Départementaux

Direction de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Service de l'Action Touristique

Hôtel du Département

08011 Charleville-Mézières cedex

Tél. 03 24 52 47 98

tourisme@cg08.fr - www.cg08.fr



Conception graphique : Alain BEHR Consultant - Photo : JM Lecomte



Comité
Départemental
du Tourisme
des Ardennes